

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 5 MAI 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTE N° A2026_04_227

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Vincent MEDILI, Cinquième Adjoint

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjointes ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026 fixant à 11 le nombre d'Adjointes au Maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Vincent MEDILI en qualité de Cinquième Adjoint au Maire de Gap en date du 27 mars 2026 ,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Vincent MEDILI, Cinquième Adjoint,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Vincent MEDILI, Cinquième Adjoint, est délégué aux Travaux, Parc Automobile et à la politique de l'Achat. Sous ma surveillance et ma responsabilité, il assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant aux matières précitées.

A ce titre, il assurera également en mes lieux et places, la vice-présidence de la Commission Concessions et de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus, y compris :

- Concernant les travaux : la signature des actes relatifs à l'entretien, la maintenance, le fonctionnement de tous les locaux et bâtiments municipaux et de leurs

dépendances et accessoires au sens large, de toute la voirie et des espaces verts et de manière générale aux actes relatifs aux travaux

- concernant la politique de l'achat public : les documents et courriers relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics et des conventions de délégation de service public (procès verbaux et tableaux d'ouverture des premières enveloppes, rapports de présentation, actes d'engagement, avenants, mise au point des marchés, ordres de service et bons de commande, actes de sous-traitance (agrément), procès verbaux de réception ou d'admission, lettres aux candidats retenus et non retenus, notification des marchés et avenants, lettre de reconduction, courriers précontentieux, demande de documents complémentaires à la candidature, engagements des négociations, décisions d'infructuosité...,
- concernant le parc automobile : les ordres de service et les bons de commande et plus généralement les documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations et autorisations liés à la gestion du parc de véhicules utilisés par la commune ou mis à disposition par elle.
- la réponse aux demandes de subvention et mise à disposition, les ordres de services et les bons de commande.

Article 3 :


M. Vincent MEDILI Cinquième adjoint au Maire, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 50 000 euros HT.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 5 MAI 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : - 6 MAI 2026
Publié ou notifié le : - 6 MAI 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_05_352
Objet :	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Vincent MEDILI, Cinquième Adjoint - Annule et remplace l'arrêté N°2026_04_227
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-05-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	005-210500617-20260506-A2026_05_352-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260506-A2026_05_352-AR-1-1_0.xml	text/xml	956 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18899.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260506-A2026_05_352-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	59.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 mai 2026 à 17h23min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 mai 2026 à 17h23min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 mai 2026 à 17h23min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 mai 2026 à 17h23min35s	Reçu par le MI le 2026-05-06